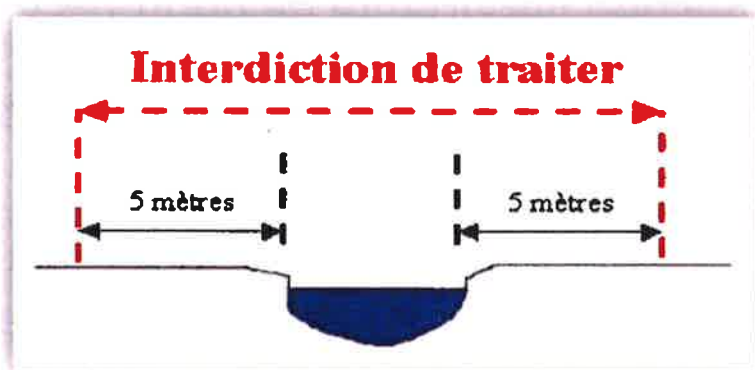




## NE PAS TRAITER AVEC DES HERBICIDES

- Respect de la réglementation en vigueur



En cas d'observation ou de travaux nous contacter :

Institution Interdépartementale du Bassin  
de la Sèvre Niortaise (IIBSN)

Maison du Département - BP 531 - 79021 NIORT

☎ : 05 49 06 79 79

[contact@sevre-niortaise.fr](mailto:contact@sevre-niortaise.fr), [www.sevre-niortaise.fr](http://www.sevre-niortaise.fr)



**I.I.B.S.N.**

Réalisation IIBSN et Irstea Bordeaux/avril 2013

## Jussies présentes dans des fossés en zone humide



### A NE PAS FAIRE !



Les interventions de régulation des jussies  
présentes dans des fossés en zone humide  
doivent être faites avec précaution et **plusieurs  
actions sont à proscrire**





## NE PAS CURER ET RÉGALER SUR DES PARCELLES HUMIDES

- Risques de développement des Jussies en zones humides entraînant des difficultés ultérieures de gestion



Développement de Jussies sur vase de curage



Prairie humide envahie de Jussies (Brière)



## NE PAS BROyer LES BORDS DE FOSSÉS

- Production importante de boutures viables
  - ↳ pouvant coloniser de nouveaux sites,
  - ↳ impossibles à récolter en totalité lors d'interventions ultérieures sur Jussies.



Jussies en fossé (Marais poitevin) :  
broyage des plantes de berge et des Jussies